

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

<i>en exercice</i>	<i>: 10</i>
<i>présents</i>	<i>: 7</i>
<i>représentés</i>	<i>: 1</i>
<i>votants</i>	<i>: 8</i>
<i>Pour</i>	<i>: 8</i>
<i>Contre</i>	<i>: 0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>: 0</i>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le neuf décembre deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du deux décembre deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 décembre 2025

Secrétaire de séance : Mr CHASSAGNE Yannick.

Délibération 2025/054 en date du 9 décembre 2025

Renouvellement de l'adhésion au CAUE 87 pour l'année 2026

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 20 décembre 2023 l'approbation de la convention avec le CAUE et l'adhésion pour 2025.

Madame le Maire rappelle que le CAUE à pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il fournit aux collectivités qui désirent construire ou rénover, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.

En adhérant au CAUE, Madame le Maire rappelle que la commune :

- Soutient le CAUE dans sa mission de promotion de la qualité architecturale et de son environnement
- Profite pleinement des services du CAUE
- Est destinataire de toutes les publications gratuitement
- Est informée des nouvelles acquisitions de documentations
- Bénéficie d'une réponse prioritaire dans le cadre des conseils du CAUE
- Participe activement à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée

Madame le Maire informe que le montant de l'adhésion annuelle au CAUE 87 est de 150€.

A l'unanimité le conseil municipal décide de :

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents en lien avec l'adhésion au CAUE 87 pour l'année 2026
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 9 décembre 2025.

Le Maire

